

N° CG 2007/II - 114/08
Séance du 2³ MARS 2007

**MODIFICATION DES LIMITES CANTONALES
ENTRE LES COMMUNES DE BIESHEIM ET KUNHEIM**

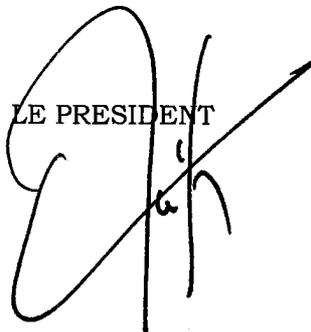
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 2112-2 et L2112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modifications des limites territoriales des communes,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Emet un avis favorable à la demande des communes de BIESHEIM et KUNHEIM pour la modification de leurs limites cantonales par transfert d'une surface de 12,92 ares d'emprise de la RD 468 de la commune de BIESHEIM à la commune de KUNHEIM.

Acte certifié exécutoire
Prise en compte le 2³ MARS 2007
30 MARS 2007
Conseil Général
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions